

Image not found or type unknown



Nouvelle Convention de la Métallurgie

Par **Isa9275**, le **21/07/2023** à **14:48**

Bonjour, j'ai été embauchée il y a 21 ans dans une société, avec le statut cadre.

21 ans après, avec le système de cotation de la nouvelle convention collective de la métallurgie je risque de perdre ce statut.

Puis je refuser de le perdre ?

Merci.

Cordialement,

Isa

Par **Prana67**, le **24/07/2023** à **09:01**

Bonjour,

Oui avec la nouvelle cotation il est possible qu'un poste qui était classé cadre ne le soit plus, et vice versa.

Est-ce que ce risque est réel ou vous avez juste "peur" que ça arrive ?